

## Rapport financier de la trésorière

1. Bilan ACTIF
2. Bilan PASSIF
3. Le compte de résultat
4. Détail des subventions d'exploitation
5. Conclusion.



### **BILAN COMPTABLE :**

une photographie instantanée de l'entreprise à un instant t.

Un bilan n'est pas le résumé d'une année, à savoir une différence entre des données de deux dates, mais bien une photographie instantanée à un instant T.

Notre bilan des comptes annuels a été établi par le cabinet Pierre Buhet représenté par Mr Jarrot. Il a été soumis à notre commissaire aux comptes, Mr Moreau du cabinet auditme.

Nous allons vous présenter les comptes 2021.

Rapport financier		31/12/2021 Réalisé (en €)			31/12/2020 Réalisé (en €)	
		Brut	Amort.	Net	Net	
<b>1. Bilan ACTIF</b> 2. Bilan PASSIF 3. Le compte de résultat 4. Détail des subventions d'exploitation 5. Recettes par activité 6. Conclusion.		Concessions brevets droits similaires	1 296	1 296		64 957
	→	Autres immobilisations corporelles	12 732	11 986	746	
		<b>Total I</b>	<b>14 028</b>	<b>13 282</b>	<b>746</b>	
	→	Créances usagers et comptes rattachés	3 981	170	3 811	1 387
	→	Autres créances	66 198		66 198	41 302
	→	Disponibilités	257 655		257 655	154 437
	→	Charges constatées d'avance	6 134		6 134	3 503
		<b>Total II</b>	<b>333 968</b>	<b>170</b>	<b>333 798</b>	<b>200 590</b>
		<b>Total actif</b>	<b>347 996</b>	<b>13 452</b>	<b>334 544</b>	<b>290 000</b>

## BILAN ACTIF :

L'actif représente ce que possède l'entreprise. Il comprend :

- des immobilisations (des machines et véhicules) appelées « actif immobilisé »,
- des éléments directement en lien avec l'exploitation courante de l'entreprise (les créances clients, la trésorerie) que l'on appelle « l'actif circulant ».

En détail :

- Autres immobilisations corporelles : il s'agit de notre matériel bureautique et informatique : **746 € net.**
- Créances : à hauteur de **3 811 €** ce sont des règlements de factures en attente. Certaines ont d'ores et déjà été régularisées en 2022.
- Autres créances : il s'agit essentiellement des subvention à recevoir à hauteur de **66 198 €**. Des versements ont été perçus en 2022 et certains versements seront perçus après l'envoi du bilan.
- Disponibilités : elles désignent toutes les formes de trésorerie dont l'association est capable de disposer instantanément sur les livrets ou dans la caisse de cinéma à hauteur de **257 655 €**
- Charges constatées d'avance : une charge constatée d'avance se rapporte à des biens

ou des services déjà facturés par le fournisseur et enregistrés en comptabilité à hauteur de **6 134 €**.

## Rapport financier

1. Bilan ACTIF
- 2. Bilan PASSIF**
3. Le compte de résultat
4. Détail des subventions d'exploitation
5. Conclusion.

	31/12/2021 Réalisé (en €)	31/12/2020 Réalisé (en €)
→ Fonds associatifs sans droit de reprise	4 600	4 600
→ Report à nouveau	35 400	35 180
→ Résultat de l'exercice	113 970	221
<b>Total des fonds propres</b>	<b>153 971</b>	<b>40 000</b>
→ Provisions pour risques	29 644	30 005
→ Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	50 000	50 000
→ Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 564	25 369
→ Dettes fiscales et sociales	28 168	15 490
→ Autres dettes	791	832
→ Produits constatés d'avance	24 407	38 893
<b>Total des dettes</b>	<b>150 929</b>	<b>130 585</b>
<b>Total passif</b>	<b>334 544</b>	<b>200 590</b>

### BILAN PASSIF :

Le passif désigne les ressources dont dispose l'association.

Le détail du passif montre d'où proviennent les ressources de l'entreprise qui permettent de financer l'actif.

- Fonds associatifs sans droit de reprise : les fonds associatifs sans droit de reprise sont des biens affectés à l'activité de l'association, qui ne pourront être repris ni par les membres, ni par les apporteurs à hauteur de **4 600 €**
- Report à nouveau : il correspond aux bénéfices ou aux déficits de l'association sur les exercices précédents à hauteur de **35 400 €**.
- Résultat de l'exercice : le résultat comptable de l'exercice caractérise un résultat excédentaire de **113 970 €**.
- Provisions pour risques : il s'agit des provisions pour les retraites à hauteur de **29 644 €**.
- Emprunts dettes auprès des établissements de crédit : il s'agit de notre emprunt Prêt Garantie État à hauteur de **50 000 €**.
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : il s'agit des factures non réglées sur l'exercice 2021 pour **47 564 €**. Plusieurs factures ont été régularisées au mois de janvier.

- Dettes fiscales et sociales : il s'agit des cotisations sociales non réglées sur l'exercice 2021 qui s'élèvent à **28 168 €**.
- Autres dettes : ce sont les chèques déjeuners payés en 2022 à hauteur de **791 €**.
- Produits constatés d'avance : il s'agit essentiellement des avances pour des achats de spectacle à hauteur de **24 407 €**.

Soit un total de dettes de **150 929 €**.

Soit un total passif de **334 544 €**. On est à l'équilibre.

		Réalisé en €	31/12/2021	31/12/2020
<b>Rapport financier</b> <hr/> 1. Bilan ACTIF 2. Bilan PASSIF <b>3. Le compte de résultat</b> 4. Détail des subventions d'exploitation 5. Conclusion.	→	Ventes de marchandises	935	1 280
	→	Productions vendue (service et travaux)	108 198	64 957
	→	<b>Montant net du chiffre d'affaire</b>	<b>109 133</b>	<b>66 237</b>
	→	Subventions d'exploitation	173 298	147 564
	→	Cotisations	3 497	2 511
		Produits liés à des financements réglementaires	0	40
		Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	30 005	22 737
	→	<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b>315 933</b>	<b>239 089</b>
	→	Achats de marchandises	774	1 626
	→	Autres achats et charges de stock	166 992	119 905
	→	Impôts, taxes et versements assimilés	9 111	4 642
	→	Salaires et traitements	86 343	72 298
	→	Charges sociales	14 227	13 811
	→	Dotations aux amortissements et dépréciations	54	539
	→	Dotations aux provisions	29 644	7 477
	→	Autres charges	4 845	2 708
		<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>312 060</b>	<b>223 005</b>
	→	<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>3 873</b>	<b>16 083</b>

## LE COMPTE DE RÉSULTAT :

### Au niveau des produits :

- Ventes de marchandises : il s'agit des recettes des ventes de notre distributeur de confiserie à hauteur de **935 €**
- Production vendue : il s'agit des recettes de la billetterie du cinéma (90 597 € 10), des spectacles (15 440 € 09), des recettes publicitaires (2161 € 17) et des recettes de ventes de buvette et de petite restauration lors de nos manifestations (1 290 €) pour un total de **108 198 €**

**Le chiffre d'affaires en 2021 s'élève à 109 133 €. En 2020 le chiffre d'affaires s'élevait à 66 237 € en raison du contexte sanitaire.**

- Subventions d'exploitation : il s'agit du montant des demandes de subvention à hauteur de **173 298 €**
- Cotisations : il s'agit des adhésions (818,5 €) et des passeports culturels (2 678 € 20) pour un total de **3 497 €**

**Le total des produits de fonctionnement s'élève à 315 933 €**

### Au niveau des charges :

- Achats de marchandises : il s'agit des achats pour notre distributeur ou pour les lundis ciné ou ciné 'goûter à hauteur de **774 €**
- Autres achats et charges de stock : cela comprend notamment les abonnements internet, les produits d'entretien, l'assurance, les frais de photocopie, la location de matériel ou encore les frais de service bancaire à hauteur de **166 992 €**
- Impôts, taxes et versements assimilés : il s'agit des taxes pour la formation professionnelle et la taxe sur les entrées en salles de spectacles cinématographiques (TSA) pour **9 111 €**
- Salaires et traitements : pour un montant de **86 343 €**
- Charges sociales : URSAFF, médecine du travail, achat de chèques déjeuner, cotisation aux mutuelles pour un montant de **14 227 €**
- Dotation aux amortissements et dépréciations : pour l'association, l'amortissement représente la perte de valeur d'un bien. La dotation aux amortissements est la somme qui représente cette dépréciation : **54 €**
- Dotation aux provisions : il s'agit des provisions pour les retraites à hauteur de **29 644 €**
- Autres charges : il s'agit des droits d'auteurs des spectacles (SACEM, SACD) pour **4 845 €**

**Le total des produits de fonctionnement à hauteur de 315 933 € moins le total des charges de fonctionnement à hauteur de 312 060 € donne un résultat courant de 3 873 €.**

C'est l'excédent que nous aurions réalisé sans les produits et charges exceptionnels. Nous pouvons constater que malgré le contexte, nous sommes à l'équilibre grâce aux subventions de fonctionnement de nos partenaires.

## Rapport financier

1. Bilan ACTIF
2. Bilan PASSIF
- 3. Le compte de résultat**
4. Détail des subventions d'exploitation
5. Conclusion.

	31/12/2021 Réalisé (en €)	31/12/2020 Réalisé (en €)
→ Autres intérêts et produits assimilés	574	395
→ <b>Total des produits financiers</b>	<b>574</b>	<b>395</b>
→ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	21 028	1 084
→ Produits exceptionnels sur opérations en capital	96 245	151
→ <b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>117 273</b>	<b>1 235</b>
→ Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 750	17 493
→ <b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>7 750</b>	<b>17 493</b>
→ <b>Résultats exceptionnels</b>	<b>109 523</b>	<b>16 258</b>

### Au niveau des charges et produits exceptionnels :

- Autres intérêts et produits assimilés : correspond aux intérêts de nos comptes en banque : **574 €**
- Produits exceptionnels sur opération de gestion : nous retrouvons des opérations qui n'ont pas été comptabilisées sur l'exercice comptable 2020. Plus précisément, du temps partiel pour le mois de décembre 2020, le fonds de solidarité 2020 à hauteur de 10 000 €, de la billetterie sur des spectacles reportés et des primes d'ancienneté pour un total de **21 028 €**
- Produits exceptionnels sur opération en capital :
  - 18 996 € de temps partiel,
  - 47 562 € de fonds de solidarité COVID (aide aux entreprises fragilisées par l'épidémie COVID),
  - 1 773 € de fonds de sauvegarde 2021, dispositif visant les entreprises détentrices d'une licence de spectacle,
  - 5 000 € de France Active dispositif Urgence'ESS mis en place par le secrétariat d'état à l'ESS et porté par France Active en 2021 afin de soutenir les associations ayant rencontré des difficultés suite à la situation sanitaire,
  - 16 000 € d'aide covid de la Direction Départementale des Finances Publiques,
  - 5 691 € d'aide du CNC face à la situation sanitaire
  - 970 € de solde des comptes des associations Prélude et DDEN,



- 121 € Mr et Mme Delabuyere qui ont fait don d'une quête réalisée lors du mariage de leur fille,
- 130 € de dons en chèque sur les abonnements.
  - **Pour un total de produits exceptionnels sur opération en capital à hauteur de 96 245 €**

**Cet excédent positif se traduit par un résultat de 113 970 €**

		31/12/2021	31/12/2020
		Réalisé (en €)	Réalisé (en €)
<b>Rapport financier</b> <hr/> 1. Bilan ACTIF 2. Bilan PASSIF 3. Le compte de résultat <b>4. Détail des subventions d'exploitation</b> 5. Conclusion.			
	Ville de Vouziers ( <i>Fonctionnement</i> )	48 669	39 391
	Ville de Vouziers ( <i>Animation</i> )	10 323	22 152,53
	Ville de Vouziers ( <i>Cinéma</i> )	21 445	26 806
	CC de l'Argonne Ardennaise ( <i>Animation</i> )	21 300,3	9 899
	CC de l'Argonne Ardennaise ( <i>Cinéma</i> )	6 210	7 114
	CC de l'Argonne Ardennaise ( <i>Fonctionnement</i> )	20 207	8 270
	DRAC ( <i>Animation</i> )	20 000	2 000
	Conseil départemental ( <i>Animation</i> )	7 300	4 400
	Conseil départemental ( <i>Cinéma</i> )	1 500	4 400
	Conseil régional ( <i>Animation</i> )	14 400	4 784,89
	Conseil régional ( <i>Cinéma</i> )		3 292
	CNC ( <i>Cinéma</i> )	1 799	15 054,84
	OCS ( <i>Cinéma</i> )	144,81	
	<b>Total</b>	<b>173 298</b>	<b>145 564,26</b>

Nos principaux partenaires financiers sont la ville de Vouziers et la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.

Nous avons touché en 2021, 20 000 € de la DRAC pour l'organisation de deux résidences en milieu rural et la totalité de notre subvention régionale(14 400 €) ce qui explique en partie la différence avec 2020.

## Rapport financier

1. Bilan ACTIF
2. Bilan PASSIF
3. Le compte de résultat
4. Détail des subventions d'exploitation
5. **Conclusion.**



Malgré un exercice excédent, nous devons rester attentifs et vigilants à la gestion de notre budget.

En effet cet excédent se traduit essentiellement par les aides d'état perçues pendant le covid à hauteur de 113 970 €.

Ces aides vont désormais nous permettre de palier à une rentrée financière moindre. Actuellement, la fréquentation cinéma est en baisse (-33 % fin avril).

Ces subventions exceptionnelles vont ainsi remplir leur rôle de soutien le temps que nous retrouvions une activité normale en payant notamment le coût salarial et les frais de fonctionnement qui augmentent avec l'application de notre nouvelle convention ECLAT et l'inflation.

Chaque dépense sera donc étudiée, mesurée et évaluée.